

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023



Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe

Au cœur de nos énergies!

DEL-2023 - DAF-30

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2023

DECISION MODIFICATIVE N°3 DE L'EXERCICE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 15 du mois de décembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	TITULAIRES		Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS		Présents	Abs, exc
1	DAVID	Pierre-Emile		X	HOUBLON	Christine		
2	MERIDAN	Didier	X		CELIGNY	Jean-Luc		
3	DELTA	Edouard		X	BELIA	Georges		
4	BERAL	Olga	X		ELEORE	Jean-Pierre		
5	EUSTACHE	Fred	X		CHALUS	Ary		
6	MOUSSE	Tony	X		BERNADOTTE	Denis		
7	BABEL	Francis	X		LICIUS	Romain		
8	FAIRFORT	Éric		X	BABEL	Fred		
9	ATALLAH	André		X	ISSA	Jean-François		
10	PETRO	Sonia		X	REJON	Philippe		
11	ABELLI	Thierry		X	COËZY	Georget		
12	ABSALON	Kévin		X	SIBA	Denise		
13	ZOZO	Gaby		X	DORVILLE	Murielle	X	
14	JOSPITRE	Christian	X		BALON	David		
15	OPET	Ghislaine	X		PHILETAS	Christina		
16	VALLUET	Anselme		X	MOUILA	Gladys		
17	BERCHEL	Jean-Marie		X	PIOCHE	Mireille		
18	LANDRY	David		X	ROSEAU	Fabrice		
19	FRAIR	Jules		X	LUTIN	David		
20	DAMO	Jimmy		X	BEAUPERTHUY	Emmery		
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole	X		DI RUGGIERO	Patrick		
22	POMPILIUS	Anaïs		X	DI RUGGIERO	Nicole		
23	EMMANUEL	Félix	X		SAHAI	Serge		
24	BROCHANT	Patrick		X	TARER	Philippe		
25	MARICEL	Arthur	X		SAPOTILLE	Jocelyn		
26	COMBES	Yvon	X		BEAUZOR	Lucien		
27	MAES	Jean-Claude		X	ETZOL	Maryse		
28	HEGESIPPE	Jean-Marc		X	ТОТО	Joel		
29	MANNE	Éric	X		DANQUIN	Alberte		
30	LUSINE	Jacqueline		X	EMMANUEL	Anaïs		
31	DULAC	Daniel	X		PELAGE	Patrick		
32	ARMOUGOM	Betty	X		LOQUES	Rose-Marie		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-200010759-20231215-DEL-2023-DAF-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

	TITULAIRES		Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS		Présents	Abs, exc
33	DEZAC	Philippe		X	COQUITTE	Richard		
34	CHICOT	Eddy	X		LUCE	Fabrice		
35	CHERALDINI	Laurent	X		VERSIN	Rony		
36	KINDEUR	Ornella	X		MORDIER	Rose-Lise		
37	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François		
38	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy		
39	ELIZABETH	Camille		X	PHIBEL	Christine		
40	MELANE	Merlin	X		FAMIBELLE	Roselise		
41	MOUNSAMY	Olivier	X		ZEMBAMA	Rodrigue		
42	MOUSTACHE- MAYEKO	Alin		X	BOUDHOU	Dimitri		
43	VERGE-DEPRE	Yves		X	RANCÉ	Rangy	X	
44	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre	X		BON	Pascal		
45	LATCHOUMANIN	Éric	X		KANDASSAMY	Marcel		
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges	X		NARDIN	Georges		
47	CRAIL	Christophe	X		DELOS	Sylvie		
48	REPIR	Jimmy		X	MAURIELLO	Edmée		
49	LORIDON	Eddy		X	ABELA	Jean-Marie		
50	ALBERT	Richard	X		SEJOR	Nelly		
51	EZELIN	Jean-Claude		X	BRUDEY	Philippe		
52	PETIT	André	X		BEAUJOUR	M. Dany		
53	BRUDEY	Hilaire		X	ROGERS	Patrick		
54	ROGERS	Patrick		X	DEHER	Gaëlle		
55	SACILÉ	Serge	X		LOSAT	Albert		
56	SARREAU	Alain	X		LAROCHELLE	Louis		
57	ANDRÉ	Héric		X	DELANNAY MALESPINE	Rosie		
58	MICHINEAU	Magloire	X		RÉNIA	Olivier		
59	LANCASTRE	Joel		X	BOULON	Ernan		
60	TOI	Yvon	X		BRESLAU	Nicolas		

<u>Secrétaire de séance</u> : M. Laurent CHERALDINI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-200010759-20231215-DEL-2023-DAF-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

DECISION MODIFICATIVE N°3 DE L'EXERCICE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération N°DEL-2023-DAF-02 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023 en date du 27 janvier 2023 ;

Considérant l'exécution budgétaire de l'année 2023,

Considérant que les crédits se révèlent insuffisants et que des opérations nouvelles doivent être inscrites,

Considérant qu'une décision modificative est nécessaire,

Le comité syndical, après en avoir délibéré par,

Voix pour	31
Abstentions	0
Voix contre	0

DECIDE:

<u>Article 1:</u> d'approuver la décision modificative n°3 de l'exercice 2023 après s'être prononcé par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Article 2: d'arrêter la décision modificative conformément aux tableaux suivants:

	Dép	Dépenses		Recettes		
Désignation	Diminution de	Augmentation	Diminution de	Augmentation		
	crédits	de crédits	crédits	de crédits		
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
D-7398 : Reversement, restitution et prélèvements divers		78 185,00 €				
R-70323 : Redevances d'occupation du domaine public				78 185,00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00€	78 185,00 €	0,00€	78 185,00 €		
EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	78 18	78 185,00 € 78 185,00 €		5,00 €		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-200010759-20231215-DEL-2023-DAF-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

	Dépenses		Recettes			
Désignation	Diminution de	Augmentation	Diminution de	Augmentation		
	crédits	de crédits	crédits	de crédits		
SECTION D'INVESTISSEMENT						
D-13172-18 : FEDER remboursement préfinancement AFD		2 459 064,00 €				
R-13172-18: FEDER				2 459 064,00 €		
D-2031-14 : Frais d'étude opération renforcement		220 700,00 €				
D-2315-14 : Travaux en cours opération renforcement		2 500 000,00 €				
R-1318-14 : Autres opération renforcement				2 720 700,00 €		
D-2031-16 : Frais d'étude opération sécurisation		8 300,00 €				
D-2315-16: Travaux en cours opération sécurisation		70 000,00 €				
R-1318-16 : Autres opération sécurisation				78 300,00 €		
D-2031-17: Frais d'étude opération enfouissement		90 000,00 €				
D-2315-17: Travaux en cours opération enfouissement		220 100,00 €				
R-1318-17 : Autres opération enfouissement				310 100,00 €		
D-2031-23 : Frais d'étude opération extension		110 100,00 €				
D-2315-23: Travaux en cours opération extension		235 000,00 €				
R-1318-23 : Autres opération extension				345 100,00 €		
D-2315-18: Travaux en cours éclairage public	438 646,00 €					
D-2315-24 : Travaux en cours plan de relance resilience des réseaux		435 557,00 €				
D-2315-22 : Travaux en cours énergie renouvelable		3 089,00 €				
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	438 646,00 €	6 351 910,00 €	0,00€	5 913 264,00 €		
EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMET	5 913 264,00 €		5 913 264,00 €			
TOTAL GÉNÉRAL DÉCISION MODIFICATIVE N°2	5 991 449,00 €		5 991 449,00 €			

<u>Article 3</u>: Précise que la présente décision modificative n°3 ne bouleverse pas l'équilibre total du budget de l'exercice 2023.

<u>Article 4</u>: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Signé le jeudi 21 décembre 2023 Président DULAC Daniel

